

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 15

Date de convocation : 17/02/2015

Présents : GOEHRY Mireille, Maire, ALBINET Arnaud, 1^{er} Adjoint, FLICK Guillaume, 2^{ème} Adjoint, FELDMANN Jean-Paul, 3^{ème} Adjoint, BARROUILLET Danièle, BRUCKMANN Jacques, GOEHRY Sophie, HAMM André, HUSER Michel, LOHR Monique, MENNY Alain, SAENGER Tharcisse, SCHAEFFER Anita

Pouvoirs : DI GIUSTO Christiane à GOEHRY Mireille
FRITSCH Laure à FELDMANN Jean-Paul

Absent excusé :

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 15/12/2014 qui est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : FLICK Guillaume

En début de séance, Madame le Maire demande au conseil de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Nouvelle aire de jeux : Mise en place d'une clôture ainsi qu'un muret
- Transformation de l'ancien préau de l'école en atelier de stockage pour l'ouvrier communal, qui est attenant au futur atelier communal

Cette requête est unanimement acceptée.

ORDRE DU JOUR :

1. Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 :
 - Agrément des candidatures et sort de la procédure d'appel d'offres
 - Agrément des permissionnaires
2. Attribution de terrains communaux aux chasseurs
3. Rénovation de la maison de garde : approbation du plan de financement
4. Amortissement comptes d'immobilisations
5. Subvention 4L Trophy
6. Bibliothèque : Festival VOOLP – Prise en charge du spectacle et adhésion à l'association l'APPAROA
7. Transformation de l'ancien préau de l'école en atelier de stockage qui est attenant au futur atelier communal
8. Nouvelle aire de jeux : Mise en place d'une clôture ainsi qu'un muret

COMMUNE DE MITTELHAUSEN **Séance du 25 février 2015**
Délibération n° DCM-2015-001

3. Domaine et patrimoine

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024 :

- **Agrément des candidatures et sort de la procédure d'appel d'offres**
- **Agrément des permissionnaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 01/09/2014, du 27/10/2014,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse en date du 13 janvier 2015,

Vu la décision favorable de la commission de location en date du 13 janvier 2015,

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type 2015-2024).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type 2015-2024 relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

La Commission consultative communale de chasse, réunie le 13 janvier 2015 a ouvert l'offre unique présentée suite à l'appel d'offre.

La commission a acté la candidature de Monsieur THOMAS Patrice et a émis un avis favorable.

La commission de location a ensuite ouvert l'enveloppe intérieure contenant l'offre conformément à l'article 23 du cahier des charges,

Le dossier complet, la commission accepte l'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide pour le lot unique faisant l'objet d'un appel d'offres, d'agréer la candidature de M. THOMAS Patrice,

- rappelle que les frais d'insertion et administratif seront facturés à M. Thomas en vertu de la délibération du 27/10/2014, d'un montant de 399.53 € TTC,

- autorise le Maire à signer le bail de location de la chasse communale avec un loyer annuel de 2 250 € pour une durée de 9 ans,

- décide d'agréer les 2 permissionnaires :

- M. JUDAS Joël, Greutweg 44, 77 669 UNTERENSINGEN (Allemagne)

- M. KLEIN Michael, 16 rue de la Sablière, 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2015-002**3. Domaine et patrimoine****3.3 Locations****Attribution de terrains communaux au locataire de la chasse**

- Vu l'agrément de candidature de M. Thomas Patrice en tant que locataire de la chasse communale en date du 25/02/2015,
- Vu la délibération du 29 octobre 2013, lui attribuant déjà la location de terrains communaux,
- Vu que la commune dispose encore de terrains vacants,

Après avoir entendu l'exposé du Maire puis en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- décide d'attribuer en location à M. Patrice THOMAS 38, rue industrielle de la Hardt à Molsheim les terrains ci-dessous :
 - Lieu-dit Ebrueckmatten : S28 – P35 – Lot 9 pour 24,93 ares de prés
 - Lieu-dit Bruchmatten : S28 – P31 – Lot 5 pour 8,81 ares de bois (
- dit que les terrains attribués ce jour seront loués pour toute la durée du bail de chasse jusqu'au 01/02/2024
- dit que les conditions et tarifs fixés par décision du 09/02/2009, demeurent inchangés,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de location et tout acte s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2015-003**1. Commande publique****1.1 Marchés publics****Rénovation du corps de garde de Mittelhausen rue principale : approbation du plan de financement**

- Vu la délibération du 27 octobre 2014, approuvant le dossier en phase PRO pour un montant de 134 011,00 € HT € soit 160 813.20 € TTC établi par l'Atelier Oziol de Strasbourg, Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver le plan de financement lié à ces travaux en vue de compléter le dossier d'appel de projet DETR, transmis à la Sous-Préfecture pour solliciter une subvention,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, **le conseil municipal après en avoir délibéré décide :**

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES Nature des travaux	Entreprise	Prévision Marché HT	Prévision Marché TTC
Marché de maîtrise d'oeuvre maison de garde OZIOL (dcm du 27/10/2013)	OZIOL DE MICHELI	10 500,00	12 558,00
Bureau de contrôle technique (Dcm du 27/10/14)	VERITAS	2 655,00	3 186,00
Bureau Mission SPS (Dcm du 27/10/14)	ACE BTP	1 046,00	1 255,20
Diagnostic plomb et amiante (Dcm du 15/12/14)	BBH	283,33	340,00
Estimatif des travaux phase PRO (Dcm du 27/10/14)		134 011,00	160 813,20
Imprévus 5%		6 700,00	8 040,00
COUT TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES		155 195,33	186 192,40

RECETTES Détails	Organisme	Estimation
Récupération TVA (15,761 %)	ETAT	29 345,79
Subvention prévisionnelle ETAT : (DETR 40 %)	ETAT	62 078,13
TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES		91 423,92

Reste à la charge de la commune : 94 768,48 €

Ils seront financés sur les fonds libres de la Commune de Mittelhausen. Les travaux seront réalisés au cours du 2^{ème} semestre 2015, voir avant si nous avons l'autorisation des services de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2015-004

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Amortissement comptes d'immobilisations

Le maire informe les conseillers que le code général des collectivités territoriales énumère à l'article L. 2321-2 les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurant les amortissements.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les comptes 204 (subventions d'équipement versées), 21531 (réseaux d'adduction d'eau) et 21532 (réseaux d'assainissement) doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire.

A cet effet, il y a lieu de prendre une délibération fixant la durée de l'amortissement.

Le conseil municipal sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

- fixe à compter de l'exercice 2014 la durée de l'amortissement sur 25 ans,
- charge le maire de toutes les formalités.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2015-005**7. Finances locales****7.5 Subventions****Subvention au 4L Trophy 2015**

Madame Le Maire informe le conseil qu'une jeune citoyenne de Mittelhausen, Morgane ZIMMERMANN participe à la 18^{ème} édition du 4 L Trophy dont l'objectif est de scolariser des enfants marocains en leur apportant des fournitures scolaires. Ce parcours est exclusivement fait en Renault uniquement à l'aide d'une carte et d'une boussole.

Afin de boucler leur budget avoisinant les 8000 €, la commune souhaiterait la soutenir dans ce projet par le biais d'une subvention :

Le conseil Municipal, après en avoir discuté :

- décide de verser une subvention de 200 € à l'association DROMA'RAID de 2, rue des saints à Marlenheim pour soutenir le projet,
- autorise le Maire à signer le mandat de paiement,
- dit que ce montant sera inscrit au budget primitif 2015.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2015-006**7. Finances locales****7.5 Subventions****Bibliothèque : : Festival VOOLP – Prise en charge du spectacle et adhésion à l'association l'APPAROA**

Dans le cadre du festival « Vos Oreilles Ont La Parole » la Bibliothèque souhaite accueillir un conteur pour une après-midi « Contes enfants » qui aura lieu le samedi 17 octobre 2015 à la salle des Fêtes. Ce Festival organisé par la BDBR de Truchtersheim aura un coût pour notre commune, puisque la bibliothèque est municipale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise Mme le Maire à signer la convention entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Mittelhausen, définissant leur collaboration relative à l'accueil d'un spectacle de conte,
- décide d'adhérer à l'Association pour la promotion des arts du récit et de l'oralité en Alsace (APPAROA) pour un montant de 40 € et d'inscrire cette subvention au compte 6574 du budget primitif 2015.
- s'engage à prendre en charge les frais du spectacle pour un montant 578.89 € pour le conte « l'oiseau rare » orchestré par Sandrine Gniady auquel se rajoutera la taxe parafiscale dont la facture sera émise par la SACD.
- autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2015-007**1. Commande publique****1.1 Marchés publics****Transformation de l'ancien préau de l'école en atelier de stockage qui est attenant au futur atelier communal**

Le maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de cloisonner et de fermer l'ancien préau de l'école, actuellement ouvert sur le devant et les côtés afin de pouvoir y stocker du matériel communal, tel que les bacs à sel, petit matériel etc... Le futur atelier communal n'est pas assez grand pour pouvoir tout y contenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Hopfner de Thal-Marmoutier pour un montant de 6 601 € HT soit 7 921,20 € TTC,
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015 et autorise Madame le Maire à émettre des mandats en 2015 avant le vote du budget,
- autorise le Maire à déposer un dossier d'urbanisme,
- autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2015-008**1. Commande publique****1.1 Marchés publics****Nouvelle aire de jeux : Mise en place d'une clôture ainsi qu'un muret**

Après la mise en place de la nouvelle aire de jeux fin 2014, et afin de pouvoir l'engazonner, le maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de mettre en place un muret, rehaussé d'une clôture pour maintenir la terre et isoler l'espace de jeux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Holzmann de Wingersheim pour l'installation d'un muret selon le devis d'un montant de 5 991 € HT soit 7 189,20 € TTC sous condition qu'il puisse intervenir sous 3 semaines, sans quoi le conseil charge Madame le Maire de trouver une offre équivalente,
- décide retenir l'offre de l'entreprise La Belle Epine de Ostwald pour la fourniture et la pose d'une clôture selon le devis d'un montant de 6 750.36 € HT soit 8 100,43 € TTC,
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2015 et autorise le Maire à émettre des mandats en 2015 avant le vote du budget,
- autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 25 février 2015

GOEHRY Mireille

ALBINET Arnaud

FLICK Guillaume

FELDMANN Jean-Paul

BARROUILLET Danièle

BRUCKMANN Jacques

DI GIUSTO Christiane

FRITSCH Laure

GOEHRY Sophie

HAMM André

HUSER Michel

LOHR Monique

MENNY Alain

SAENGER Tharcisse

SCHAEFFER Anita